



Enfant adultérin droit du père

Par **Mcvader29**, le **17/01/2016 à 15:14**

Je suis un homme marié et je viens de savoir que je vais avoir un enfant hors de mon couple. J'en ai parlé avec la future mère de notre enfant et elle ne souhaite pas en avoir la garde. Qu'elle serait les démarches à faire pour en avoir la garde entière, à la naissance, et ma femme est d'accord pour l'adopter est il possible que cela se fasse?

Par **youris**, le **17/01/2016 à 18:06**

bonjour,
vous pouvez reconnaître cet enfant et obtenir ainsi l'autorité parentale.
si la mère ne veut pas avoir l'autorité parentale, elle doit abandonner son enfant ou accoucher sous x.
salutations

Par **Mcvader29**, le **20/01/2016 à 11:16**

Merci pour la réponse. Je vois que si la mère fait naître l'enfant sous x, il sera placé par l'ase. S'il y a une reconnaissance prénatale le père peut-il récupérer son enfant à la maternité ?